

ASSOCIATION
DE
PRÉVOYANCE ET D'ASSISTANCE
DE
L'ADMINISTRATION PRÉFECTORALE

FONDÉE LE 14 DÉCEMBRE 1907
Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 30 Mars 1915
SIEGE SOCIAL : Ministère de l'Intérieur

10 Décembre 1915

Chers Collègues,

*Après avoir couru danger d
la première occupation de Lille,
M. Trépont, a été pris comme otage,
nier et envoyé successivement au fort d'Hirson et à
la prison militaire de Rastadt où il se trouve actuel-
lement. C'est à la fin de Septembre qu'il a pu
correspondre pour la première fois avec sa famille et
ses amis. Les nouvelles que nous avons reçues
sont bonnes. Il supporte l'épreuve avec courage et
confiance.*

*Plus que jamais, notre Association doit faire
œuvre utile. En dehors des allocations habituelles
elle doit venir en aide aux familles de nos malheu-
reux collègues tués à l'ennemi. Nous espérons que
vous voudrez bien l'y aider en acquittant votre
cotisation de 1915.*

Pour le Comité :

LE TRÉSORIER,
ROMAN.

LE SECRÉTAIRE,
JEAN BRANET.

PRÉVOYANCE ET D'ASSISTANCE

L'ADMINISTRATION PRÉFECTORALE

Le 10 Décembre 1915

FONCTIONNAIRES

de l'Administration Préfectorale mobilisés

TUÉS A L'ENNEMI

M. ABEILLE, secrétaire général de Meurthe-et-Moselle, sergent au 42^e d'Infanterie, tué à l'ennemi le 12 Novembre 1914 d'une balle au front.

M. BERTOIN, sous-préfet de S^t-Afrique, sergent au 96^e régiment d'Infanterie. Parti au front le 30 Janvier 1915. Promu Adjudant. Tué le 13 Juin.

M. DESPAX, sous-préfet d'Oloron, sous-lieutenant au 249^e d'Infanterie, tué à Moussy-sur-Aisne le 17 Janvier 1915 d'une balle au front.

M. GAFFAREL, sous-préfet d'Apt, lieutenant aviateur, décoré de la Légion d'honneur et de la Croix de Guerre, décédé des suites de blessures reçues dans un combat aérien le 25 octobre 1915.

M. GOYET, sous-préfet d'Orange, sous-lieutenant au 58^e d'Infanterie. Cité à l'ordre de l'Armée. Tué à l'ennemi, a eu le corps criblé de balles à la tête de sa section, février 1915.

M. GRAEFF, conseiller de préfecture de Lot-et-Garonne, soldat au 96^e d'Infanterie. Prisonnier et décédé en Allemagne entre le 6 et le 10 février 1915. Hôpital Gardelegen.

M. GUINDEY, sous-préfet de Boulogne-sur-Mer, sous-lieutenant au 228^e d'Infanterie, tué le 17 Septembre 1914, à la Neuville près Berry-au-Bac.

M. LABAT, sous-préfet en disponibilité. Tué dans les derniers jours de Septembre 1914 dans les environs de Verdun. Ayant demandé à faire partie d'une compagnie chargée d'organiser des patrouilles de nuit, a été frappé à mort dès les premiers engagements.

M. LAVAUD, conseiller de préfecture du Haut-Rhin, adjudant au 52^e d'Infanterie, tué en Champagne. Septembre 1915.

M. LEBE, conseiller de préfecture de la Lozère, lieutenant au 325^e d'Infanterie, blessé le 7 Septembre 1914 à la bataille de la Marne, décédé en captivité.

M. LEBON, sous-préfet de Clermont, lieutenant au 5^e régiment d'Artillerie lourde, tué le 15 Mai 1915.

M. LESSARD, conseiller de préfecture de la Sarthe, capitaine au 28^e Territorial. Tué le 26 Août 1914, à Estrun (Nord). Cité à l'ordre du jour de l'Armée. Proposé pour la Croix de la Légion d'honneur.

M. PASQUIER, secrétaire général de l'Aveyron, lieutenant au 102^e d'Infanterie. Blessé 2 fois. Croix de guerre. Tué le 25 Septembre 1915.

M. POURCHET, conseiller de préfecture de la Haute-Saône, sergent au 171^e d'Infanterie, tué d'une balle au front le 27 Mars 1915 aux Eparges.

M. VANNEY, sous-préfet de Baugé, vétérinaire major de 1^{re} classe, tué en service commandé le 7 Octobre 1914.

M. BORDAGE, chef de cabinet du préfet de la Sarthe. Caporal au 8^e Colonial, tué le 4 Février 1915.

M. BOTTET, chef de cabinet du préfet de la Creuse, lieutenant au 205^e d'Infanterie, tué le 13 Juin 1915 devant Arras.

M. COYNE, chef de cabinet du préfet de la Haute-Saône, engagé volontaire, maréchal des logis au 11^e chasseurs. Tué en Champagne. Septembre 1915.

M. DUCRET, chef de cabinet du préfet de la Nièvre, lieutenant au 20^e d'Infanterie, tué à Suipe le 12 Mars 1915.

M. GUILMARD, chef de cabinet du préfet du Rhône, lieutenant au 115^e d'Infanterie. Tué en Champagne le 25 Septembre 1915.

M. SANGY, chef de cabinet du préfet de l'Ain, caporal au 311^e d'Infanterie, tué par un éclat d'obus le 9 Septembre 1914, à Seraucourt.

M. VINCENT, ancien conseiller de préfecture, chef de cabinet du préfet de Loir-et-Cher, sous-lieutenant mitrailleur au 289^e d'Infanterie. Blessé près Souchez le 25 Septembre 1915, amputé du bras droit. Chevalier de la Légion d'honneur et Croix de guerre, décédé des suites de ses blessures le 5 Octobre 1915.

CITATIONS

M. TOURNIER, conseiller de préfecture des Hautes-Alpes, lieutenant au 290^e d'Infanterie, grièvement blessé le 27 avril 1915 au canal de l'Yser. Chevalier de la Légion d'honneur.

M. VAUTIER, conseiller de préfecture de la Loire-Inférieure, capitaine à l'Etat-Major de la 9^e région. Chevalier de la Légion d'honneur.

M. REVEILLAUD, conseiller de préfecture de la Seine, sergent au 17^e régiment d'Infanterie. Blessé le 29 septembre 1914. Cité à l'ordre de la Division. Décoré de la médaille militaire.

M. PETISNE, secrétaire général de la Vienne, sous-lieutenant d'Etat-Major à l'armée des Vosges. Cité à l'ordre de l'armée le 17 Mai 1915.

M. SUDRES, conseiller de préfecture du Lot, sergent au 207^e d'Infanterie. Adjudant, puis sous-lieutenant, blessé le 15 février 1915 à Perthes-les-Hurlus. Citations à l'ordre du régiment de la Division et de l'Armée.

M. VATIN, sous-préfet de Montmorillon, lieutenant à l'Etat-Major de la 48^e Brigade d'Infanterie. Cité à l'ordre de l'Armée le 18 Octobre 1914.

M. ROIMARMIER, sous-préfet de Domfront, lieutenant au 72^e d'Infanterie. Blessé le 23 février 1915 au combat de Mesnil-les-Hurlus. Citation à l'ordre du 2^e corps d'armée.

M. CAUSERET, sous-préfet de Nogent-le-Rotrou, canonnier de 2^e classe au 3^e d'artillerie coloniale, passé maréchal des logis. Cité à l'ordre de la brigade. Blessé aux Eparges.

M. DE VEULLE, sous-préfet de Lisieux, Capitaine d'Etat-Major : 90^e brigade, deux citations, 86^e brigade. Proposé pour la Croix de la Légion d'honneur.

M. ARRIGHI, sous-préfet de Castelnaudary, capitaine au 365^e régiment d'Infanterie, blessé au combat de Ville-sur-Coutances. Citation à l'ordre du Régiment.

PRISONNIERS

M. BOCQUET, conseiller de préfecture du Morbihan, sergent-major au 85^e Territorial. Prisonnier avec toute la garnison de Maubeuge. Camp de Minden (Wesphalie).

M. LABARTHE, sous-préfet de Montfort, soldat au 41^e d'Infanterie, puis au 241^e et enfin au 94^e d'Infanterie. Prisonnier le 10 Février 1915 au bois de la Gurie.

M. MOLINS, sous-préfet d'Ancenis, sergent au 126^e régiment Territorial. Prisonnier en Mars 1915.

BLESSÉS

M. BOISDÉ, conseiller de préfecture de l'Indre, sergent au 93^e d'Infanterie, blessé le 14 Novembre 1914 à la Boisselle.

M. COTE, sous-préfet de Cosne, lieutenant au 61^e d'Infanterie, puis au 108^e enfin au 297^e. Promu capitaine le 4 Mai 1915. Blessé au cours du combat du 7 Mai au Sillakerkop, près Metzeral.

M. GRAUX, sous-préfet en disponibilité, chef-adjoint du cabinet du sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur, sergent au x^e Régiment d'Infanterie. Blessé en Alsace à l'Hartmannsweilerkopf en Août 1915.

M. LATOUR, sous-préfet de Murat, mobilisé au 207^e d'Infanterie, blessé le 20 Décembre 1914.

M. VACQUIER, sous-préfet de Brignoles, lieutenant au 282^e d'Infanterie. Blessé une 1^{re} fois à Soissons une 2^e à Lorette.

M. VIGNON, conseiller de préfecture de l'Yonne, lieutenant au 258^e d'Infanterie, détaché à l'Etat-Major de la 75^e Division. Blessé le 7 Septembre 1914 à Saint-André (Meuse).

M. VIGUIÉ, sous-préfet d'Issoudun, adjudant au 90^e d'Infanterie. Blessé le 31 Octobre 1914 à Zellebache (Belgique).

DISPARUS

M. CHAITEMPS, sous-préfet de Montargis, sergent au 31^e d'Infanterie.

FONCTIONNAIRES CIVILS

(Citations au Journal Officiel)

M. MIRMAN, préfet de Meurthe-et-Moselle ; n'a cessé de prêter à l'armée le concours le plus éclairé. A organisé, souvent au péril de sa vie, l'assistance et le ravitaillement des populations ruinées par la guerre. Son ascendant et la hauteur de son caractère ont préservé Nancy et le département des exodes qui ont ailleurs ajouté aux désastres de la guerre.

M. MINIER, sous-préfet de Lunéville ; a lors de l'occupation de Lunéville par l'ennemi, rendu des services signalés à la population de cette ville. S'est employé à atténuer les exigences et les rigueurs de l'autorité allemande et s'est courageusement offert comme otage.

M. CHAPRON, préfet de la Marne ; a fait preuve d'une activité et d'un dévouement inlassables depuis le jour où le département de la Marne a été occupé par l'ennemi. A parcouru, à diverses reprises et au mépris du danger, les différents points menacés de son département pour apporter courageusement aux populations l'aide et le concours de son autorité.

M. BRIENS, préfet du Pas-de-Calais ; n'a cessé depuis le jour où a commencé le bombardement de la ville d'Arras, de donner à la population l'exemple du calme et du courage. A assuré au chef-lieu du département, avec un dévouement de tous les instants et au mépris du danger, les mesures de protection, de sécurité et d'hygiène qu'imposaient les circonstances.

M. LEULLIER, préfet de l'Aisne ; a fait preuve de la plus grande activité et d'un dévouement inlassable. A parcouru, au mépris du danger, sous le feu de l'ennemi, les différents points menacés de son département. Notamment, est entré à diverses reprises, dans Soissons malgré un bombardement incessant ; a pris les mesures les plus efficaces pour venir en aide à la population.

M. GRILLON, sous-préfet de Verdun ; a pris les mesures les plus énergiques et les plus utiles pour rassurer les populations de son arrondissement et venir en aide aux habitants des villages ruinés par le feu de l'ennemi et le pillage.

M. LINARÈS, préfet des Vosges ; a fait preuve d'une activité et d'un dévouement inlassables depuis son entrée en fonctions dans le département, au cours des hostilités ; a parcouru, à diverses reprises et au mépris du danger, les différents points menacés de son département pour apporter aux populations l'aide et le concours de son autorité.

M. BONNEFOY-SIBOUR, sous-préfet de Béthune (Pas-de-Calais) ; n'a cessé, depuis que Béthune est bombardée, de remplir ses fonctions avec sang-froid et courage et par son zèle vigilant a pu, dans son arrondissement, souvent visité par l'ennemi, assurer la continuation des services publics.

M. GERBORE (Jules), vice-président du conseil de préfecture du Pas-de-Calais ; a fait preuve, durant le bombardement d'Arras, d'une abnégation et d'un courage dignes de tous éloges.

M. DHOMMÉE, sous-préfet de Reims (Marne) ; a donné à tous l'exemple du courage et de l'énergie, transportant son cabinet à l'hôtel de ville lorsque la sous-préfecture a été incendiée par les obus, et malgré le bombardement de la ville, continuant à remplir ses fonctions avec un dévouement qui ne s'est jamais démenti. A assuré depuis les premiers jours, malgré les plus grandes difficultés, le ravitaillement de la population de Reims.

M. AUBERT, préfet de la Meuse ; n'a cessé, malgré les plus sérieuses difficultés, d'assurer la vie administrative de son département pendant l'occupation allemande et a su donner à tous l'exemple du courage et de l'énergie.

M. RAUX, préfet de l'Oise ; malgré l'ordre de repliement qui lui avait été adressé par l'autorité militaire, est demeuré à son poste jusqu'au retour des troupes françaises. A réussi à assurer l'administration de son département alors que l'ennemi était à proximité immédiate de sa préfecture.

M. DECOSSE, sous-préfet de Compiègne ; a quitté, par ordre, son poste à la dernière extrémité pour se replier sur Senlis où il a assuré le service de la sous-préfecture, dont le titulaire était aux armées, jusqu'à l'arrivée de l'ennemi. A regagné son poste au moment où nos troupes réoccupaient Compiègne et a montré le dévouement le plus éclairé pour subvenir aux besoins des populations de son arrondissement.

M. MAGE, sous-préfet de Toul (Meurthe-et-Moselle) ; n'a cessé, depuis le début des hostilités, de faire preuve de la plus courageuse activité, allant dans les communes les plus exposées de son arrondissement pour reconforter les habitants qui n'avaient pas voulu quitter leur foyer, ou bien assurant le départ de la population qui devait se retirer devant l'incendie et les obus. A fait les efforts les plus méritoires pour que l'activité économique continuât à persister dans cet arrondissement dont une partie est encore occupée par l'ennemi.

M. MAGRE, sous-préfet de Briey ; sous-préfet du 1^{er} arrondissement français dont le chef-lieu a été envahi par l'ennemi, est resté à son poste avec sa femme pendant l'occupation allemande, saisissant toutes les occasions de rendre service à la population et à la municipalité de Briey. A pu s'échapper et rejoindre Verdun ; y a été depuis lors le collaborateur infatigable du sous-préfet pour le ravitaillement des populations meusiennes et s'est efforcé par tous les moyens d'assister les familles évacuées de son arrondissement de passage à Verdun. A fait preuve en toutes circonstances d'initiative, de sang-froid et de dévouement.

M. de MENDONÇA, sous-préfet d'Hazebrouck ; n'a cessé depuis le commencement des hostilités et notamment au cours des bombardements d'Hazebrouck de remplir ses fonctions avec courage et sang-froid ; par son zèle vigilant, il a pu, dans son arrondissement souvent visité par l'ennemi, assurer la continuation des services publics.

M. MOULLÉ, préfet de la Somme ; lors de l'occupation allemande, en août 1914, est resté à son poste à Amiens jusqu'au moment où, sur l'ordre formel de l'autorité militaire, il dut transporter à Abbeville le siège de l'administration du département. Rentré à son poste dès que les circonstances l'ont permis, il a prêté à l'autorité militaire le concours le plus dévoué et le plus éclairé. Avec une activité remarquable a, depuis lors, visité les communes les plus exposées de son département malgré le bombardement et a donné les preuves d'une énergie et d'un dévouement dignes d'éloges.

M. LAURENT, sous-préfet de Montdidier (Somme); a montré dans l'exercice de ses fonctions la plus grande énergie, se rendant à maintes reprises sous le feu de l'ennemi dans toutes les communes de son arrondissement, et assurant au milieu de sérieuses difficultés, le recrutement de l'armée, le ravitaillement de la population civile, le transport des malades et des vieillards.

M. ANDRIEUX, sous-préfet de Soissons (Aisne); a assuré, au milieu du bombardement de la ville, le fonctionnement des services de la sous-préfecture. S'est employé activement et sans relâche à apporter à la population de Soissons le réconfort et l'aide de son autorité.

M. VALLAT, sous-préfet de Commercy (Meuse); a, par son attitude, réconforté la population civile qu'il est constamment allé visiter dans les moments les plus difficiles. Depuis que des combats se livrent dans son arrondissement, dont le chef-lieu a été bombardé à plusieurs reprises, il a, par son tranquille courage qui n'a d'égal que sa modestie, donné à tous le plus bel exemple.

M. HAMM, sous-préfet de Sainte-Menehould (Marne); a fait preuve depuis le début de la guerre, d'une attitude des plus courageuses. A présidé à l'évacuation de S^{te}-Menehould, Vienne-la-Ville, Vienne-le-Château, la Harazée, la Renarde, etc., ordonnée par l'autorité militaire et a quitté son arrondissement le dernier après avoir pris toutes les dispositions utiles pour assurer le départ des fonctionnaires et des caisses de numéraires des comptables publics. Réintégra sa sous-préfecture alors que les environs étaient encore occupés par l'ennemi. A constitué une commission spéciale pour faciliter le ravitaillement de la population civile. N'a cessé de se rendre dans les communes bombardées par l'ennemi où il a rassuré par son sang-froid les populations sinistrées, et de prêter en toutes occasions son concours dévoué à l'autorité militaire, ce qui lui a valu de nombreux témoignages de gratitude de tous les chefs de corps de troupes opérant dans la région.

M. DE LAVENAY, sous-préfet de Dunkerque (Nord); n'a cessé depuis le commencement des hostilités, et notamment au cours des récents bombardements de Dunkerque, de remplir ses fonctions avec un dévouement dignes d'éloges; par sa courageuse attitude et son sang-froid, a su empêcher la panique de se produire et a enrayé l'exode des habitants. En toute occasion, a prêté à l'autorité militaire son concours le plus dévoué.

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 1914

RECETTES		DÉPENSES	
Solde créditeur de 1913	987.39	I. Frais d'administration	884.77
I. Cotisations de 1914	9.383. »	II. Indemnité de fonctions au Secrétaire du Comité	1.000. »
II. Intérêts des fonds placés	1.315.23	III. Allocations	4.100. »
III. Subvention	500. »	IV. Prêt d'honneur	1.000. »
IV. Recettes accidentelles	77. »	V. Placements	4.952.50
V. Recette d'ordre	»	Total	11.937.27
Total	<u>12.262.62</u>	Solde en numéraire au 31 Décembre 1913.	
		Caisse	298.08
		Caisse d'épargne	12.28
		Banque de France	14.99
		Total égal aux Recettes	<u>12.262.62</u>

- 12 -

SITUATION DU PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 1914

Fonds de réserve :	
10 obligations 3 0/0 Afrique Occidentale française	»
32 obligations 3 0/0 Chemin de fer d'Orléans (anc.) (nominatives)	»
37 obligations Chemin de fer Indo-Chine et Yunnan privilégiées 3 0/0 (nominatives)	»
4 obligations du Crédit foncier 1895 2,80 0/0 à lots (nominatives)	»
10 obligations des Chemin de fer de l'Etat 4 0/0	»
Compte d'avances :	
9 obligations 3 0/0 Afrique Occidentale française (au porteur)	»

- 13 -

DÉCRET DU 30 MARS 1915

conférant le bénéfice de la Reconnaissance d'Utilité Publique
à l'A. P. A. P.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Sur le Rapport du Ministre de l'Intérieur ;

*Vu la demande présentée par l'Association dite
" Association de Prévoyance et d'Assistance de
l'Administration Préfectorale " de Paris, en vue
d'obtenir la reconnaissance comme établissement
d'utilité publique ;*

*L'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
en date du 26 Janvier 1914 ;*

*La délibération du Conseil Municipal de Paris, en
date du 26 Juin 1914 ;*

*Le Journal Officiel du 18 Mars 1908 contenant la
déclaration prescrite par l'art. 5 de la loi du 1^{er} Juil-
let 1901 ;*

*Les comptes et budgets ainsi que l'état de l'actif
et du passif de l'association ;*

Les statuts proposés et les autres pièces de l'affaire ;

*L'avis du Préfet de la Seine, en date du 15 Juil-
let 1914 ;*

La loi du 1^{er} Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901 ;

Le Conseil d'Etat entendu ;

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — L'Association dite " Association
de Prévoyance et d'Assistance de l'Administration
Préfectorale " dont le siège est à Paris, est reconnue
comme établissement d'utilité publique.

Sont approuvés les statuts de l'Association tels
qu'ils ont été annexés au présent décret.

ART. 2. — Le Ministre de l'Intérieur est chargé de
l'exécution du présent décret qui sera inséré au bul-
letin des lois.

Fait à Paris, le 30 Mars 1915,

R. POINCARÉ.

Par le Président de la République,

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR :

L. MALVY.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM.

Clémenceau, ancien Président du Conseil, Ministre
de l'Intérieur.

Briand, Président du Conseil, Ministre des Affaires
Etrangères.

Monis, ancien Président du Conseil, Ministre de l'In-
térieur et des Cultes.

Caillaux, ancien Président du Conseil, Ministre de
l'Intérieur et des Cultes.

De Selves G C *, ancien Président de l'A. P. A. P.

Steeg, ancien Ministre de l'Intérieur.

Klotz, ancien Ministre de l'Intérieur.

Lépine G C *, M, ancien Membre du Comité de l'A. P.
A. P.

René Renoult, ancien Ministre de l'Intérieur.

Peytral, ancien Ministre de l'Intérieur.

Malvy, Ministre de l'Intérieur.

MEMBRES DU COMITÉ

MM.

- Trépont O ***, Préfet du Nord, Président.
Reboul *, Préfet en disponibilité, Vice-Président.
Branet O *, Conseiller d'Etat, Directeur général des
Douanes, Secrétaire.
Roman *, Préfet honoraire, Conseiller référendaire à
la Cour des Comptes, Trésorier.
Allain-Targé C *, Président de Chambre à la Cour
des Comptes.
Baudard *, Préfet de la Côte-d'Or.
Bazin, Sous-Préfet de Chalon-sur-Saône.
Bruman C *, Conseiller d'Etat.
Duros *, Préfet honoraire.
Fabre *, Préfet de Maine-et-Loire.
Gallot, Conseiller de Préfecture du Loiret.
Genebrier, Préfet de la Savoie.
Penaud, Sous-Préfet de Bernay.
Périer O *, Secrétaire général du Gouvernement
général de l'Algérie.
Regnier, Sous-Préfet de Reims.
Sainsère C *, Conseiller d'Etat honoraire. Secrétaire
général civil de la Présidence de la République.

M. Gaston ROUX, Secrétaire du Comité.

Touté la correspondance (adhésions, demandes, etc.) et les envois de fonds devront être adressés
au Secrétaire du Comité, 19, Rue Jean-Dandin, à Paris.